Recu en préfecture le 25/07/2023





Publié le **2 5 JUIL. 2023**ID: 085-200023778-20230720-DL2023_05_10A-DE



République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :

Membres en exercice: 47

Membres présents: 33

DELIBERATION n° 2023 - 05 - 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération" Séance du 20 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 13 juillet, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET. Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Tiphanie JACOMINO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs: Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Béatrice JUSTIN à Nicole BOULINEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Christine CRESTOIS / Valérie VECCHI à Jocelyne SERVADEI.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

Accompagnement des entreprises à l'innovation : proposition d'un partenariat expérimental avec l'agence de développement économique de La Roche sur Yon Agglomération (Oryon)

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAÉ du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr



Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le 2 5 JUIL. 2023

ID: 085-200023778-20230720-DL2023_05_10A-DE

En vue d'aider les créateurs et les entrepreneurs dans leurs projets d'innovation, la Communauté d'Agglomération de La Roche sur Yon a mis en place, en 2014, un CRI - Centre de Ressources en Innovation (une version « allégée » de technopôle) géré par son agence de développement économique Oryon.

Une technopole est une structure de développement économique centrée sur l'innovation des entreprises. Composée en interne d'une équipe de chargés de mission, une technopole exerce une activité de promoteur de l'innovation et d'incubateur. Il s'agit, en général, d'un outil précieux pour assurer le rayonnement et l'attractivité d'un territoire.

Souhaitant créer à terme une technopole à La Roche sur Yon (il en existe actuellement 50 en France, mais aucune en Vendée), l'Agglomération yonnaise propose, aujourd'hui, à quatre intercommunalités vendéennes de la rejoindre, en vue de lancer avec l'appui de la Région des Pays de la Loire (il en existe une dans les quatre autres Départements) une expérimentation d'un an, pour tenter de favoriser et développer l'innovation dans les entreprises.

Les collectivités sollicitées sont :

- la Communauté de Communes du Pays des Herbiers
- la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte
- la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne
- le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Pendant un an, Oryon se propose donc d'assurer, sur ces quatre territoires, trois types de missions en matière d'innovation :

- accompagnement des entreprises
- promotion
- animation.

Afin de disposer de moyens plus conséquents pour réaliser ces actions pendant un an, Oryon demande une participation de 34 800 € TTC (29 000 € HT, mais la collectivité ne récupérera pas ici la TVA) à chacune des intercommunalités susvisées.

La convention-cadre (voir pièce ci-jointe) et la fiche projet apportent des précisions complémentaires sur la proposition de Oryon.

TECHNOPOLE VENDEE

Description du projet	Le contexte	Le département de Vendée dispose d'un bissi économique diversifié, dynamique et ancré terntorialement. L'innovation est un lener stratégique et opérationnel pour poursuivre le développement et anticiper les mutations à venir.
	Les partenaires du projet	Cc Pays des Herbiers, cc Terres de Montaigu, Sables d'Olonne Agglomération, Pays de Saint Gilles Croix de Vie aggromération, cc Pays de Fontenay Vendée, La Roche-sur-Yon Aggromération
	Objet	Mise en place d'une phase d'expérimentation pour l'accompagnement des entreprises à l'innovation. Phase prémices à une technopole Vendée
	Offre de services	Accompagnement des entreprises avec identification d'une dizine de prospects qualifiés et accompagnement renforcé a minima de 2 projets innovants sur 12 moit Sensibilisation à l'innovation Avec à minima 2 animations sur les terretores Promotion et animation
Financement		29 000 C HT par territoire
Durée		Phase expérimentale de 15 mois
Modalités juridiques		L'opérateur sera Oryon via le centre de ressources en innovation . - Une convention cadre entre les territoires, Oryon fixant les objectifs, les moyens et résultats à attendre . - Une convention spécifique territoire/Oryon fixant les modalités d'intervention.

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le 2 5 JUIL. 2023

ID: 085-200023778-20230720-DL2023_05_10A-DE

Réuni le 5 juillet 2023, le Groupe de Travail « Développement Economique » a examiné la question et décidé de laisser la décision au Bureau.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5216-1 et suivants, et L5216-5-I.1°,

Vu le BP 2023.

Vu la sollicitation adressée par la Communauté d'Agglomération de La Roche sur Yon,

Vu l'avis du Groupe de Travail « Développement Economique » du 5 juillet 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 6 juillet 2023.

Vu le rapport.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

<u>Article 1</u>: de donner son accord pour s'engager dans une démarche d'accompagnement expérimental des entreprises à l'innovation, pilotée par Oryon-CRI, sur une période de 12-15 mois ;

<u>Article 2</u>: d'approuver la signature d'une convention-cadre avec Oryon-CRI, et la participation financière du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à hauteur de 34 800 € TTC (correspondant à 29 000 € HT €), tel qu'indiqué au rapport ;

<u>Article 3</u> : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 2 5 JUIL, 2023

- de la publication sur le site

www.payssaintgilles.fr le: 2 5 JUIL. 2023

Givrand, le 25/juillet 2023

Le Président.

François/BLANCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

d'AG

Saint Gilles

Croix de Vie